



Convention Cadre
Convention régionale de cohésion sociale et urbaine

Communauté d'Agglomération du Grand Dole
Ville de Dole

ENTRE

D'une part,

La Région Bourgogne Franche-Comté, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY, dûment habilitée à l'effet de signer les présentes par délibération du conseil régional des 29 et 30 juin 2017 et du 19 Janvier 2018.

ci-après, désigné par le terme « Région ».

ET

D'autre part,

La Communauté d'agglomération du Grand Dole représentée par son Président, Monsieur Jean Pascal FICHERE, dûment habilité à l'effet de signer les présentes par délibération du 14 décembre 2017,

La Ville de Dole, représentée par son Maire, Monsieur Jean Baptiste GAGNOUX, dûment habilité à l'effet de signer les présentes par délibération du 11 décembre 2017,

Vu le Contrat de Ville signé le 29 septembre 2015,

Vu le règlement d'intervention approuvé par délibération du Conseil Régional du 24 juin 2016 et du 30 Juin 2017,

Il est convenu ce qui suit

PREAMBULE

La région Bourgogne-Franche-Comté

Une intervention historique sur les quartiers d'habitat social en Bourgogne Franche-Comté

Plus de 100 M€ engagés au profit de 30 quartiers de Bourgogne Franche Comté et qui ont permis un renouvellement en terme d'habitat, d'aménagement urbain, d'espaces ou d'équipements publics mais aussi de développement économique.

Ces territoires prioritairement impactés par la crise économique, regroupent une population plus fragile, avec notamment une concentration de critères de précarité.

Si les deux régions sont intervenues séparément pour soutenir le renouvellement urbain des quartiers d'habitat social, la région Bourgogne était seule engagée en faveur de la cohésion sociale des territoires urbains en difficulté et ce depuis plus de 20 ans.

A partir de 2018, cet engagement social s'étend à l'ensemble du territoire régional Bourgogne Franche Comté.

Une amélioration sensible du cadre de vie mais un décrochage des quartiers d'habitat social compte tenu de la crise économique

Les quartiers d'habitat social sont particulièrement confrontés à un décrochage en termes de revenus par rapport à l'aire urbaine ainsi qu'à un taux de chômage supérieur et à une qualification moindre notamment chez les jeunes.

Poursuivre l'intervention dans les quartiers répond notamment à un enjeu de pérennisation des investissements massivement réalisés dans le cadre des programmes de rénovation urbaine précédents. Travailler et investir sur le bâti concourt à favoriser la croissance économique locale.

Un engagement qui appuie les orientations stratégiques régionales et européennes

A travers ses différents schémas structurants (SRCAE, SRADDET, SRDEII ...) la Région a mis en avant des priorités stratégiques, qui se transposent dans l'intervention en faveur de la politique de la ville : développement durable, compétitivité, accès à l'emploi, développement équilibré des territoires...

L'approche en termes de cohésion sociale, alliant à la fois le bâti et l'humain, objet de la présente convention, conduira à renforcer l'attractivité des quartiers d'habitat social.

Ces priorités stratégiques sont également inscrites dans les deux programmes opérationnels FEDER Bourgogne et Franche-Comté, à travers notamment des axes urbains dédiés.

Une priorité inscrite dans le cadre du Contrat de Plan État Région (CPER)

La Région et l'État ont choisi d'inscrire la politique de la ville dans le cadre du CPER affichant ainsi une stratégie partagée et des modalités d'intervention complémentaire. A ce titre, dans le cadre de sa politique de cohésion urbaine et sociale, la région sera partenaire des contrats de ville. Dans le cadre des contrats de ville, une démarche de diagnostic et de déclinaison d'un projet global a été menée de façon partenariale. La présente convention met en avant les éléments relatifs aux axes :

- développement économique, accès à l'emploi et à la formation ;
- cadre de vie et renouvellement urbain ;
- Jeunesse.

Les modalités d'engagement de la région au titre de sa politique de cohésion urbaine et sociale sont précisées et déclinées dans la présente convention-cadre.

Portrait synthétique du Grand Dole

47 communes composent aujourd'hui la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour une population totale de 53 631 habitants, source Insee 2017.

Une population Grand Doloise qui décroît entre 2008 et 2013

Les évolutions démographiques de Dole, pèsent dans la moyenne communautaire puisque sur la même période, la population Doloise baissait de 1.7 % par an.

Alors que la ville-centre, y compris le quartier des Mesnils Pasteur (notamment sur la partie Nord), perdaient des habitants, le reste de l'agglomération gagne de la population.

Cette croissance compensait les pertes démographiques enregistrées dans la ville-centre jusqu'en 2012, mais elles apparaissent désormais insuffisantes pour maintenir l'équilibre démographique à l'échelle du Grand Dole.

Par ailleurs, l'agglomération doloise connaît, à l'image des tendances nationales, un phénomène de vieillissement de sa population relativement important se traduisant par une augmentation constante de la part de ses plus de 60 ans, ces derniers représentant désormais près de 30 % de la population.

A l'inverse, la part des moins de 30 ans diminue et souligne bien ainsi l'enjeu du maintien des plus jeunes sur le territoire et donc le renouvellement de son attractivité pour ces tranches d'âge.

Le niveau de vie de la population du Grand Dole

Son niveau est relativement comparable aux moyennes départementales et régionales mais inférieur au niveau national (23 118 € à Dole contre 25 380 € en 2011 sur le reste du territoire français).

Avec un revenu mensuel de 1611 € par unité de consommation, la population du Grand Dole se situe dans la moyenne nationale (1650 € /UC) et départementale (1620 € / UC).

Si 13% des ménages du Grand Dole vivent sous le seuil de bas revenus, la précarité concerne principalement les ménages locataires. En effet, à l'échelle du Grand Dole, le taux de pauvreté s'élève à 26 % pour les locataires, parcs privé et social confondus ; seuls 6 % des propriétaires occupants vivent sous le seuil de bas revenus.

Le quartier des Mesnils Pasteur reste l'un des plus pauvres de Franche Comté avec pour les habitants les plus modestes, un niveau de vie inférieur à 7 000 € par an, contre 11 400 € pour l'unité urbaine et 11 530 € à l'échelle nationale.

Les chiffres de l'emploi sur Dole

TAUX DE CHOMAGE			
Mise à jour au 02/05/2017 (au 4ème trim 2016)			
JURA	DOLE	8,4	7,3
	LONS	6,5	
	ST CLAUDE	8	
BFC			8,8
France			9,7

Dole a aujourd'hui le taux de chômage le plus élevé du département, mais qui reste malgré tout inférieur au niveau régional et national.

Notons qu'entre juin 2016 et juin 2017 le nombre de demandeurs d'emploi a diminué sur le territoire avec une mention particulière pour les moins de 26 ans qui ont vu leur nombre baisser de façon significative depuis deux ans maintenant (- 4.8 % entre 2016 et 2017).

Le territoire économique de l'agglomération

Classé 13ème zone d'emploi à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté (sur 24 en nombre d'emplois), le territoire du Grand Dole affiche une relative stabilité économique (23 058 emplois en 2012) et semble avoir mieux résisté à la crise économique que la moyenne départementale et régionale.

Les raisons sont variées :

- Une accessibilité nationale et régionale routière et ferroviaire performante, fixant le territoire sur l'axe économique puissant et attractif de « Mulhouse-Dijon-Lyon », privilégié dans le choix d'implantation d'établissements
- Un bassin de population et d'équipements significatif (équivalent 50 000 habitants)
- Un bon équilibre entre les différents secteurs d'activités, notamment industriels et tertiaires

Il est porté par un réseau de petites entreprises et industries performantes dans le domaine de l'agroalimentaire, de la micromécanique, mais aussi du tourisme, et du commerce.

Le tissu industriel est marqué par le secteur des biens intermédiaires et d'éco-industries, secteur surreprésenté par rapport à la France métropolitaine, concentrés essentiellement dans 4 filières de production :

- Filière chimie-plasturgie,
- Filière mécanique & machines-outils,
- Filière agroalimentaire,
- Filière de l'industrie extractive.

L'appareil commercial du territoire du Grand Dole est bien étoffé avec :

- le centre-ville de Dole avec 404 commerces dont 194 en hyper-centre,
- 4 hypermarchés
- un axe commerçant + hypermarché ou supermarché à Tavaux, Damparis et St-Aubin,

Un secteur tertiaire pourvoyeur d'emplois avec 7 600 emplois et 33% des emplois totaux (hors commerce), ce secteur se porte bien et reste relativement stable, comparativement à celui du commerce.

Le secteur sanitaire et social est le premier employeur de la zone d'emploi avec :

- Centre hospitalier Louis Pasteur, centre hospitalier spécialisé en psychiatrie du Jura, Polyclinique du Parc : environ 2 300 emplois.
- Services et action sociale :

Le secteur des transports est bien développé et diversifié, s'appuyant sur un fort maillage routier et autoroutier, la desserte ferroviaire et la présence d'une plate-forme aéroportuaire.

Le Grand Dole se caractérise aussi par un environnement paysager de qualité par les nombreux espaces naturels protégés et une identité forte de la ville grâce au cœur de ville, site patrimonial remarquable.

L'attractivité touristique du territoire tient à Dole essentiellement, ville d'art et d'histoire, cité natale de Pasteur et porte d'entrée du Jura.

La nouvelle géographie prioritaire

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, cette réforme de la géographie prioritaire n'a fait que conforter le constat partagé par tous : Les Mesnils Pasteur demeurent un territoire fragile, concentrant une population précaire

A ce titre, le quartier devra, dans les années à venir, bénéficier d'un renforcement des politiques publiques de droit commun du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté mais également des collectivités et de leurs partenaires.

La prise en compte des enjeux de développement du quartier des Mesnils Pasteur au sein du Grand Dole relève d'une volonté commune de lutter contre la concentration des populations précarisées et l'accentuation des inégalités. L'inscription des Mesnils Pasteur dans la nouvelle géographie prioritaire vient confirmer la prégnance de certaines inégalités de développement territorial au sein de l'agglomération et la nécessité de renouveler l'engagement de la collectivité et de ses partenaires.

Aujourd'hui le quartier prioritaire des Mesnils Pasteur, s'inscrit néanmoins dans un périmètre géographique plus restreint que l'ancienne Zone Urbaine Sensible (ZUS).

Il se caractérise par une baisse démographique continue depuis 25 ans, une concentration des indicateurs de précarité, une population plus jeune que sur le reste du territoire, mais aussi moins diplômée, un nombre plus important de familles monoparentales et un niveau de vie inférieur à 7 000 € par an, contre 11 400 € pour l'unité urbaine et 11 530 € à l'échelle nationale.

Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre ainsi que les modalités de l'engagement réciproque de la Région, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de la ville de Dole, en faveur des orientations de sa stratégie de cohésion urbaine et sociale mentionnée à l'article 3 de la présente convention.

Article 2 - OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

La Région a défini sa stratégie d'intervention en matière de cohésion sociale et urbaine. Elle est articulée autour de 3 grands axes découlant des orientations politiques stratégiques (stratégie de mandat, schémas structurants, ...) ou correspondant aux compétences fortes de la Région (formation, développement économique, aménagement du territoire...).

Favoriser la qualité et l'efficacité énergétique des logements sociaux et des équipements publics

Pour ce faire, la Région intervient en investissement via la rénovation urbaine et les crédits spécifiques dédiés à l'efficacité énergétique (dispositif Effilogis-hors convention).

Des critères de performance énergétique sont systématiquement appliqués aux opérations. Ces interventions sont prolongées par l'accompagnement d'actions favorisant le changement des comportements des habitants en termes de consommation d'énergie.

Accroître l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie

Afin de favoriser l'attractivité des quartiers, la Région souhaite améliorer le cadre de vie des quartiers d'habitat social et favoriser le lien social. Pour cela, la Région souhaite promouvoir les axes suivants :

- Favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants,
- Contribuer à la création, au maintien ou au développement du lien social, par exemple via des actions d'appropriation de l'espace public notamment en lien avec les travaux réalisés,
- Contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville,
- Favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.

Favoriser l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi

Compte tenu du moindre niveau de qualification et du taux de chômage plus élevé dans les quartiers politiques de la ville, la Région souhaite accompagner des actions innovantes favorisant l'accès à l'orientation, à l'information, à la formation et à l'emploi.

Les actions en faveur du développement économique dans les quartiers pourront être accompagnées, y compris en investissement (restructuration de petits centres commerciaux de proximité, implantation de locaux d'activité économique).

D'une façon transversale, seront encouragées les actions nouvelles et innovantes.

Certains publics seront privilégiés : jeunes, femmes et familles monoparentales.

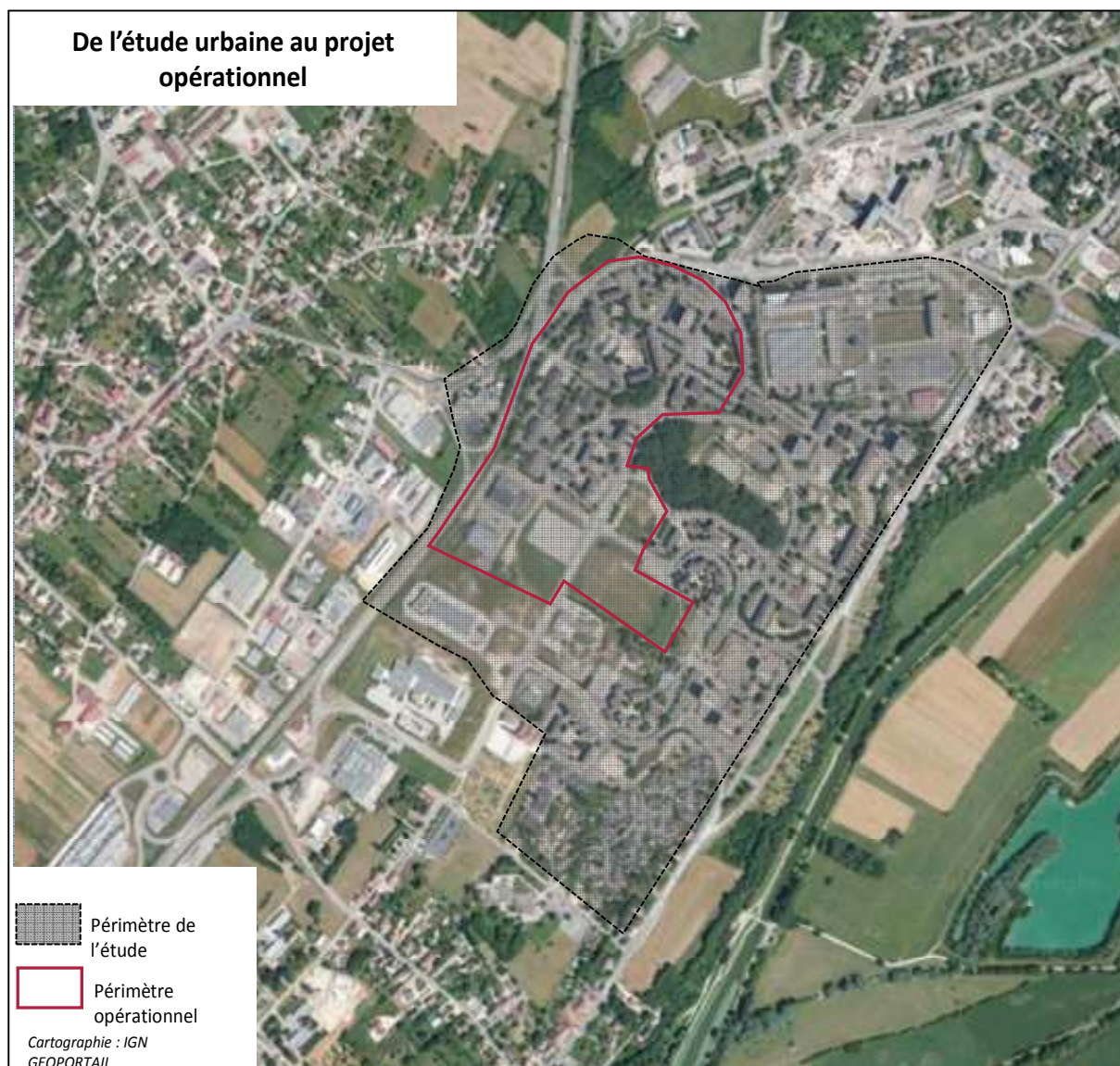
Il s'agit d'intervenir sur les territoires définis dans le projet faisant l'objet du présent accord-cadre.

Article 3 - OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE GRAND DOLE ET LA VILLE DE DOLE

Présentation du territoire et quartier concerné par la stratégie de cohésion sociale et urbaine

Sur l'ensemble du Grand Dole au titre de la nouvelle géographie prioritaire arrêtée en juin 2014, un seul quartier retenu :

- Le **quartier des Mesnils Pasteur**, situé au sud-ouest de la Ville de Dole, sous-préfecture du Jura, compte moins de 3 000 habitants soit 13 % de la population Doloise et 6 % de la population Grand Doloise. En grande partie réhabilité, son renouvellement urbain doit être poursuivi par le traitement des secteurs Descartes et Grands Champs (voir carte ci jointe).



Le quartier des Mesnils Pasteur est entouré par de nombreux équipements au rayonnement communal et intercommunal : Collège Maryse Bastié (REP), Pôle Emploi, Centre Hospitalier, Lycée Duhamel, salle spécialisée de Gymnastique, Sécurité Sociale, Centre des Impôts, Caisse d'Allocations Familiales, situés au cœur du quartier ou à sa périphérie immédiate.

Ce quartier a été désigné par l'État, l'ANRU, et la Région « quartier d'intérêt régional » au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Projet territorial, stratégie de cohésion urbaine et sociale

a. Synthèse des éléments issus du diagnostic

- ✓ Un espace géographique plus restreint

La zone du Quartier Politique de la Ville des Mesnils Pasteur s'est réduite en 2014, excluant notamment le Lycée Duhamel.

- ✓ Une baisse démographique continue depuis 25 ans

Si le manque d'attractivité du quartier explique en partie cette perte de population, elle est également à mettre en perspective avec les démolitions réalisées dans le cadre du projet de rénovation urbaine qui a généré le départ d'un certain nombre d'habitants, bien que la majorité des ménages concernés par les démolitions, ait manifesté le souhait de rester dans le quartier.

A titre d'exemple, sur 165 ménages relogés par Dole du Jura Habitat (aujourd'hui Grand Dole Habitat), près de 30 % ont quitté les Mesnils.

Notons la dichotomie marquée entre le sud et le nord du quartier qui pour la zone Descartes n'avait pas fait l'objet d'une réhabilitation dans le cadre de l'ANRU 1 et qui a perdu plus de 3 % de sa population entre 2006 et 2011.

La réhabilitation du secteur est nécessaire car elle se situe à l'entrée principale des Mesnils et s'ouvre sur une artère pénétrante dans la ville.

- ✓ Une concentration des indicateurs de précarité

30 % des habitants sont des allocataires CAF dont 100 % des revenus sont des prestations sociales.

La part des familles monoparentales sur les secteurs Descartes et Grands Champs est trois fois supérieure à la moyenne intercommunale (12.7 %).

Ces deux quartiers sont aujourd'hui les plus denses des Mesnils Pasteur, mais aussi les plus jeunes, puisque les moins de 20 ans représentent 45 % de la population locale.

- ✓ Développement économique, emploi, formation

Les taux d'emploi et d'activité sont nettement inférieurs chez les femmes, quel que soit leur âge. Au sein du secteur Mesnils Nord, le taux d'emploi des 55-64 ans est de 9.9% chez les femmes alors qu'il est de 38.6% chez les hommes soit un écart de 29 points. Cet écart n'est que de 6.1 points à l'échelle du Grand Dole.

Le quartier concentre notamment une part nettement plus élevée de travailleurs étrangers (23.4 % contre 12.15% sur l'intercommunalité). Soulignons que la part des non diplômés sur le quartier est deux fois plus importante que sur le reste du territoire.

b. Stratégie et enjeux du contrat de ville

Aujourd'hui, il existe un constat partagé entre la ville de Dole, l'agglomération du Grand Dole et les partenaires : Si le quartier des Mesnils Pasteur concentre une population encore très fragile à plusieurs égards, les conditions d'un retour progressif au droit commun semblent à ce jour réunies.

L'évolution du quartier fait désormais partie d'une logique territoriale plus large autour d'un projet fédérateur pour les partenaires et lisible pour les habitants. Trois enjeux sont aujourd'hui prégnants :

- ✓ La pérennisation des actions prioritaires menées sur le quartier
- ✓ Le changement d'image par une stratégie d'attractivité globale, et l'inscription du quartier dans un ensemble porté par la collectivité et les partenaires
- ✓ La définition d'une gouvernance adaptée et intercommunale

La cohésion sociale

a. Un processus de rénovation urbaine partiellement réussi et qui reste à poursuivre

Le projet défini en 2006 dans le cadre de la convention ANRU a aujourd'hui fortement évolué vers des orientations plus ambitieuses notamment en terme d'équipements.

Les fondamentaux du projet :

- Finaliser la transformation du quartier en vue d'améliorer l'attractivité du territoire notamment sur les quartiers Descartes et Grands Champs qui n'ont pas été traités dans le cadre du PRU1
- Développer les commerces et la rénovation des équipements publics présents sur le quartier par la réhabilitation du pôle associatif, éducatif, sportif, et ainsi leur permettre une ouverture sur le reste du territoire
- Faire évoluer la vocation résidentielle du quartier
- Pérenniser et adapter la gestion urbaine et sociale de proximité

b. La cohésion sociale, une dynamique partenariale positive

Si le décalage de situation entre le quartier des Mesnils Pasteur et son agglomératoin de référence ne semble pas préoccupant, force est de constater à ce jour la persistance d'indicateurs inquiétants en terme de cohésion sociale.

Ainsi, les priorités définies pour la période à venir sont :

- Élaborer un projet éducatif intégré, cohérent à l'échelle intercommunale en vue d'améliorer la coordination entre tous les acteurs
- Favoriser la réussite éducative des enfants et jeunes des Mesnils Pasteur
- Renforcer les actions visant à accompagner les parents et à les soutenir dans l'implication du parcours scolaire de leurs enfants
- Favoriser l'ouverture sociale et culturelle des jeunes, et plus largement des familles dans une logique d'inclusion sociale et de promotion du vivre-ensemble
- Poursuivre et favoriser l'implication des habitants par le soutien et développement du conseil citoyen né en 2015 sur les Mesnils Pasteur

c. Une synergie partenariale en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance

Nous observons dans les faits une amélioration notable de la situation qui laisse apparaître statistiquement que le nombre de faits de délinquance et d'incivilités constatés est en baisse depuis 5 ans maintenant.

Malgré ce bilan globalement positif, des enjeux apparaissent pour la suite :

- Conforter le partenariat développé dans le cadre du CLSPD et structurer les relations entre les parties prenantes
- Pérenniser les actions de prévention sociale et éducative, auprès des enfants et des jeunes des Mesnils Pasteur
- Renforcer les actions en matière de prévention situationnelle, à travers la mise en place d'un système de vidéo protection
- Faire évoluer le module d'observation sur les faits de délinquance en vue de l'adapter et de lui donner une dimension qualitative

d. Développement économique, insertion, emploi, formation

Le Grand Dole doté de la compétence développement économique, porte la politique d'insertion par l'activité économique par la mise en œuvre d'un appel à projets annuel à destination des SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Économique) du territoire et au profit de ses habitants et d'un dispositif de gestion de clauses d'insertion depuis le PRU1. Le soutien au développement de l'apprentissage notamment en direction des jeunes des Mesnils Pasteur, constitue une orientation politique forte. Malgré cette dynamique, l'insertion des publics du quartier reste difficile.

Face à ce constat, plusieurs enjeux apparaissent :

- Intégrer les Mesnils Pasteur et ses problématiques à la stratégie intercommunale de développement économique
- Lever les freins à l'emploi auxquels sont confrontés les habitants du quartier prioritaire
- Assurer une montée en qualification des habitants à l'aide d'une politique de formation adaptée
- Renforcer les dispositifs d'accompagnement à l'emploi notamment pour les publics jeunes
- Soutenir la création d'activités aux Mesnils Pasteur par le biais de la mise en œuvre d'une Fabrique à Entreprendre co portée par le Grand Dole, la Caisse des Dépôts, et les animateurs de la création d'entreprises

Article 4 - LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Si la Politique de la Ville concerne essentiellement la ville-centre, elle s'inscrit aujourd'hui pleinement dans le projet de territoire intercommunal dont le contrat de ville constitue le volet social et repose sur une triple ambition :

- Accentuer la place des Mesnils Pasteur dans les politiques liées à la transformation et l'intégration des territoires : habitat et ses composantes, la rénovation urbaine, les équilibres de fonctionnement, la stratégie d'attractivité résidentielle, le développement économique, les transports
- Renforcer l'animation du contrat de ville, capitaliser sur la dynamique partenariale qui a émergé, favoriser une ouverture à d'autres acteurs sur d'autres thématiques
- Garantir la pérennité d'une représentation citoyenne pour le suivi et l'évaluation du contrat de ville

Le schéma de gouvernance du contrat de ville du Grand Dole permet d'assurer de bonnes conditions partenariales, d'affirmer une stratégie communautaire, d'organiser l'ensemble des échanges techniques relatifs aux orientations du contrat de ville, de garantir la participation des habitants et ainsi mieux préparer les évolutions à venir.

Le comité de pilotage

Instance centrale de l'animation du Contrat et de la formulation d'arbitrage, le comité de pilotage communautaire et co-présidé par le Préfet du Jura, Madame la Présidente de Région, les représentants de l'exécutif communautaire et représentants du corps préfectoral. Ces décisions portent sur les piliers du contrat de ville.

La gouvernance du Contrat de Ville sera aussi le lieu de la gouvernance de la présente convention. Le comité se réunit une fois par an.

Il est constitué de :

- Monsieur le Préfet du Jura ou son représentant
- Madame la Présidente de région ou son représentant
- Monsieur le Président du Grand Dole
- Monsieur le Maire de Dole
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur le Délégué du Préfet du Jura
- Mesdames, Messieurs les signataires du Contrat de Ville et leurs représentants
- Madame, Monsieur les représentants du Conseil Citoyen

Le comité technique

Le comité technique communautaire est responsable de la bonne préparation des réunions du comité de pilotage et de la présente convention, de la supervision générale des travaux liés à la mise en place du projet urbain et actions des 3 piliers du Contrat de Ville.

Il est par ailleurs en charge de la supervision, de l'animation et du suivi des démarches d'appels à projets visant à décliner annuellement le programme d'actions du Contrat de Ville. A ce titre le comité technique conduira :

- Les travaux de préparation et de validation des appels à projets annuels
- Les démarches d'instruction des dossiers et répartition des engagements
- Le partage des analyses et éléments d'évaluation des actions et une synthèse globale des résultats de la programmation

Préparé et animé par le service « Politique de la Ville » du Grand Dole en étroite collaboration avec les services de l'État, le comité technique se réunit autant que de besoins.

Son rôle : préparer, animer, analyser les éléments d'observation et d'évaluation pouvant conduire à un ajustement de la stratégie du Contrat, garantir l'implication des cosignataires en continu, préparer et finaliser la programmation annuelle politique de la ville, engager des travaux supplémentaires en vue d'enrichir et de réorienter le Contrat de Ville.

Le comité technique associe l'ensemble des représentants des parties signataires du contrat, ainsi que les membres du conseil citoyen

Article 5 - ENGAGEMENT DES PARTENAIRES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole s'engagent à :

- Mettre en œuvre sa stratégie de cohésion sociale et urbaine
- Inciter au développement d'actions répondant aux orientations de la Région Bourgogne Franche Comté notamment en :
 - Favorisant l'articulation des actions permettant de construire des parcours positifs d'accès à la formation, l'emploi et la création d'entreprises
 - Favorisant l'appropriation par les habitants du quartier, de l'espace public en permettant le développement du lien social
 - Contribuant au développement de la nature en ville
 - Favorisant les actions sur le cadre de vie des habitants et l'utilisation de modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière
 - Valorisant et encourageant les actions de protection de l'environnement, la gestion des déchets et les économies d'énergie
 - Favorisant la qualité des logements sociaux et équipements publics
- Transmettre annuellement à la Région les éléments de bilan permettant l'évaluation des objectifs de la convention présente qui seront examinés lors du comité de pilotage annuel

- Informer des évènements relatifs aux actions soutenues par la région et mentionner systématiquement le financement de la région dans toutes les opérations de communication relatives aux actions soutenues par la Région

La Région s'engage :

- A soutenir la stratégie de cohésion sociale et urbaine selon les termes précisés dans son règlement d'intervention :
 - Fonction N°5 : Aménagement des territoires
 - Sous-fonction n°51 : Politique de la ville
 - Programme n° 38 : Cohésion Sociale 2015/2020
- Le soutien financier de la Région sur le volet cohésion sociale se monte à 40 000 € annuels entre 2018 et 2020 (Enveloppe qui ne peut être reportée d'une année sur l'autre). Sur le volet urbain, la Région prévoit des interventions sur les quartiers d'intérêt local (plafond de 500 000 € par EPCI), complémentaires à celle réservée pour le PRU des Mesnils Pasteur.
- Il est soumis à la validation de la présente convention par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté

Article 6 - MODALITES D'ENGAGEMENT DES SUBVENTIONS

Le soutien financier de la Région sur le contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sera adopté en comité de pilotage conjoint entre l'État, la Région, et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Des notifications seront directement envoyées par la Région aux opérateurs retenus précisant les modalités de gestion des subventions allouées entre la Région et les opérateurs du contrat de ville.

Article 7 - ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention de cohésion urbaine et sociale est conclue pour trois ans de 2018 à 2020 au regard des objectifs des articles 2 et 3 de la convention.

Article 8 - ARTICLE 8 – AVENANTS A LA CONVENTION

Au regard de l'évolution des projets, les parties peuvent se mettre d'accord pour modifier la présente convention par voie d'avenants. Ces derniers devront faire l'objet d'une validation par l'assemblée plénière du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté.

Fait à, en trois exemplaires originaux, le

Pour le Conseil Régional
Bourgogne Franche Comté,
La Présidente,

Pour la Communauté
d'Agglomération du Grand Dole
Le Président,

Pour la Ville de Dole,
Le Maire,

Marie-Guite DUFAY

Jean Pascal FICHÈRE

Jean Baptiste GAGNOUX